

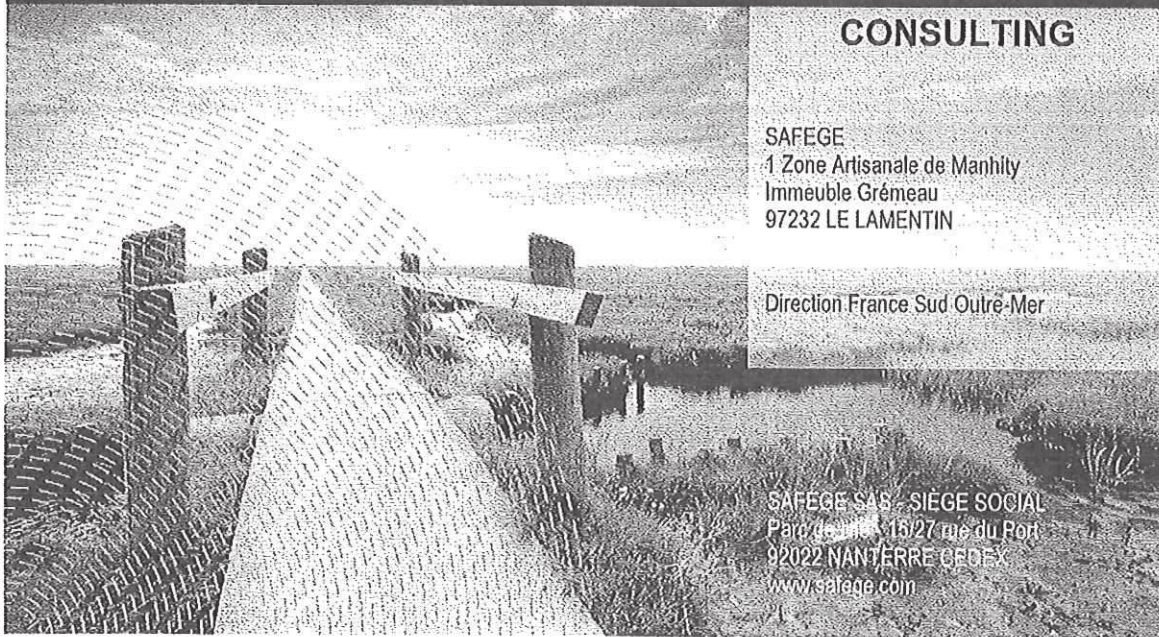


18MAG099

Octobre 2018

Etude de risque inondation

Aménagement des parcelles A380 et A381 – Commune du François



CONSULTING

SAFEGE
1 Zone Artisanale de Manhity
Immeuble Grémeau
97232 LE LAMENTIN

Direction France Sud Outre-Mer

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc des Ateliers, 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com

Version : A

Date : 25/10/2018

Nom Prénom : ELANA Urielle

Visa : BONNAFE Arnaud



Réglementation du PPRN

Prise en compte des réglementations par le projet

Prescriptions sur les bâtiments

Création d'accès de sécurité hors d'eau

La sortie piétonne est calée sur la cote du trottoir à 1.70 m NGM. A cet endroit, la hauteur d'eau est de l'ordre de 1 m. Cette voie devra être utilisé pour évacuer le plus rapidement possible avant la montée des eaux

Partiellement

Mise hors d'eau du premier niveau utile (+0.5m au-dessus des PHEC) ;

Le premier niveau utile correspond au R+1 qui est implanté à 3.88 mNGM, soit à +0.65 m au-dessus de PHE100 ans + 0.5 m.

Conforme

Réalisation d'un accès direct entre toute partie inondable et le niveau hors d'eau

Le R+1 est hors d'eau, le RDC du parking comprendra des escaliers d'accès vers le R+1 à proximité de la sortie piétonne.

Partiellement

Clapets anti-retour

Mise en œuvre de clapets anti-retour sur les réseaux d'eau pluviale

Conforme

Prescriptions sur la structure du bâti

Limitier au strict minimum la gêne à l'écoulement et au stockage des crues

Les vitesses au droit de la parcelle de projet sont nulles. Le projet ne fera donc pas obstacle à l'écoulement

Conforme

Vides sanitaires inondables, aérés, vidangeable et non-transformables

Les box seront ajourés et fermés au moyen d'une grille afin de maintenir la dynamique d'écoulement.

Conforme

Les murs devront résister aux pressions hydrostatiques, aux chocs et à l'immersion ; utilisation de matériaux de construction non putrescibles et non corrodables sous la cote de référence augmentée de 50 cm.

Prescriptions particulières au CCTP travaux à prévoir.

Conforme

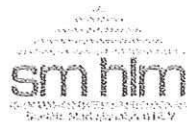
Les matériaux d'aménagement et d'équipements de second œuvre du bâtiment devront être étanches ou insensibles à l'eau ; menuiseries, revêtements muraux ou de sols, isolants, portes, fenêtres...

Le nouveau bâti sera situé à +0.65 m au-dessus des de PHE100 ans + 0.5 m.

Conforme

TA-Martinique ou TA-Saint-Pierre-et-Miquelon 1800481 - reçu le 30 octobre 2018 à 21:55 (date et heure de métropole)

Aménagement des parcelles A380 et A381 – Commune du François
Etude de risque inondation



Réglementation du PPRN

Prise en compte des réglementations par le projet

Les constructions nouvelles à usage d'habitation, d'activité et/ou recevant du public sont interdites en Zone réglementaire Rouge du PPRN

Les constructions nouvelles à usage d'habitation, d'activité et/ou recevant du public seront situées en zone Orange Bleue

Conforme

Prescriptions particulières sur les parkings

L'inondabilité devra être indiquée de façon visible pour tout utilisateur, et un système d'interdiction d'accès et d'évacuation rapide des véhicules en cas d'annonce de crue devra être prévu.

Prescriptions particulières au CCTP travaux à prévoir.

Conforme

Prescriptions particulières sur les remblais

Interdiction sauf dans le respect des conclusions d'une étude de risque.

Pas de remblais prévus

Conforme

TA-Martinique ou TA-Saint-Pierre-et-Miquelon 1800481 - reçu le 30 octobre 2018 à 21:55 (date et heure de métropole)



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de la Martinique

Schoelcher, le

18 OCT. 2018

Service Risques Energie Climat
Pôle Risques Naturels
Unité Prévention Risques Naturels
Ref : RN 2 5 8 - 2 0 1 8 J

Monsieur,

Par courrier du 8 octobre 2018, vous m'avez transmis, pour validation, une proposition de périmètre dans le cadre d'une étude de risque pour les parcelles cadastrées A 380 et A 381 situées au 27 rue Lagrosillière au François. La demande est pour le compte de la Société Martiniquaise des HLM dans le cadre d'un projet de construction de 12 logements locatifs sociaux.


La parcelle est classée en zone orange-bleu avec un aléa fort inondation, aléa fort tsunami et aléa moyen submersion au plan de prévention des risques naturels (PPRN) de la commune du François.

Une étude de risque de type hydraulique est exigée au regard de l'aléa inondation qui affecte les parcelles.

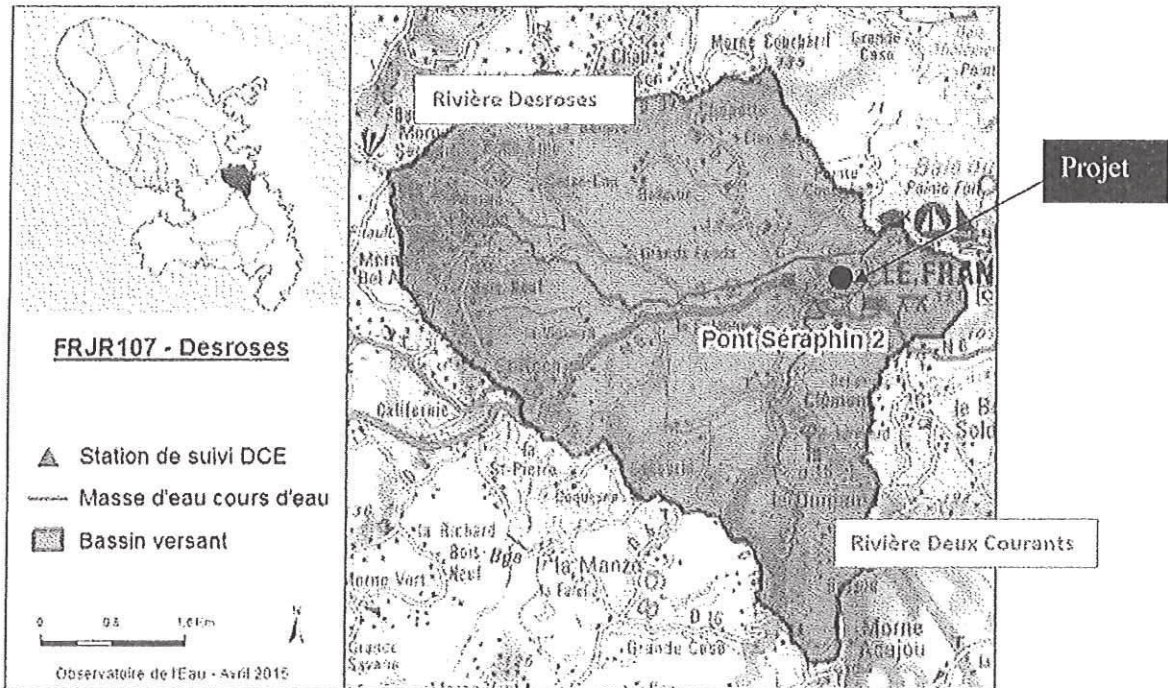
Votre proposition de périmètre d'étude prend en compte la totalité des bassins versants des rivières des Roses et Deux Courants. Dans ces conditions, je valide le périmètre d'étude que vous proposez.

Conformément au PPRN, je vous rappelle que votre projet doit prendre en compte les prescriptions définies par l'étude de risques et que les conclusions de l'étude doivent être publiées sur le site de la DEAL. A cet effet, je vous prie de bien vouloir me communiquer cette étude de risque lorsqu'elle sera réalisée.

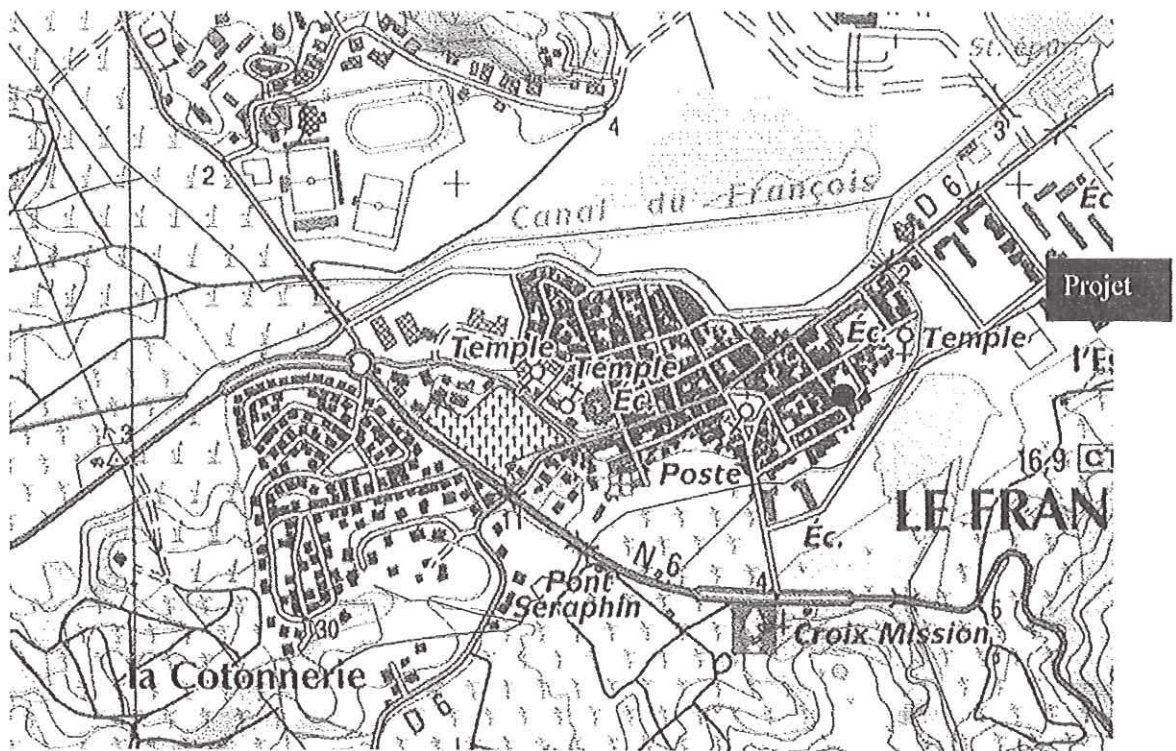
Je vous prie, d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur Adjoint de l'Environnement,
De l'Aménagement et du Logement

Eric BATAILLER

Monsieur Lionel BERNUS
Société Martiniquaise d'HLM
Immeuble Tempo
Voie N°13 - Jambette Beausejour
97200 Fort-de-France



PLAN DE LOCALISATION DANS LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIERE DESROSES ET DE SON AFFLUENT LA RIVIERE DEUX COURANTS



PLAN DE LOCALISATION ZOOM ET ISOLIGNE TOPOGRAPHIE